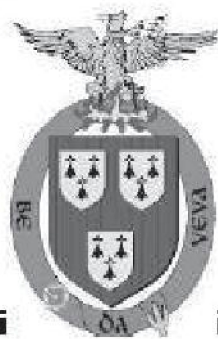


Le



Bé

RÉVISION DU CADRE JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION

Le Règlement général de l'ADA, mieux connu sous l'appellation Règlement no 1, dont le contenu remontait pour l'essentiel à l'époque de la fondation de l'association en 1995-1996, se devait d'être adapté aux nouvelles conditions d'organisation. Lors de la rencontre du conseil d'administration en mai dernier, ce travail de révision fut considéré comme une priorité pour l'année en cours. Lors de l'assemblée générale annuelle des membres le 12 juillet dernier, le président évoquait de nouveau l'importance de ce dossier parmi les projets de l'année 2008-2009.

Dans le cadre d'une rencontre du comité directeur le 8 novembre 2008, Richard, Gilles, Nelson et Guy ont fait un premier tour du document. Certaines suggestions et propositions furent mises de l'avant, mais il était aussi évident que des réflexions supplémentaires s'imposaient. À partir de nouveaux textes mis au point par Guy et par Nelson, le comité directeur s'est de nouveau réuni le 21 février 2009. Au terme de cette rencontre, le comité croit avoir apporté les modifications requises et le projet sera soumis au conseil d'administration qui se réunira bientôt à Québec. Cette étape franchie, le document sera mis en forme et publié dans le prochain numéro du bulletin en vue de l'assemblée générale qui se tiendra le samedi 3 octobre à Ottawa. Le document y sera soumis à la ratification des membres présents et, seulement après son adoption, les nouvelles règles auront alors une valeur impérative pour les diverses composantes de l'association.

Ce règlement visera surtout à donner une plus grande visibilité et une validité renforcée aux divers changements survenus dans la pratique administrative au cours des treize années d'existence de l'association. Durant cette période, des projets annoncés en 1995 ont plus ou moins bien réussi, comme celui de fonder cinq régionales. Seulement trois ont vu le jour et une seule subsiste encore à Québec. Par contre, le bulletin Le Bé, dont le nom n'était même pas évoqué dans le texte de 1995, est devenu le ciment qui réunit tous les membres de l'Association. Il sera bien présent cette fois dans le texte à adopter. Au fil des ans, les tâches se sont multipliées pour les administrateurs. Le développement et l'animation du site Internet en sont des exemples probants. Le projet précise aussi les tâches du prési-

dent, du vice-président, du trésorier, du secrétaire et des directeurs qui représentent les six régions définies par l'association.



Nelson, Guy, Gilles et Richard ont essayé d'adapter le règlement no 1 au vécu actuel de l'association et d'y esquisser quelques avenues pour le futur.

Sommaire

| | |
|---|-------|
| Mot du président | 2 |
| Vie associative : Solution recherchée, | |
| Fonds de commémoration, Kiosque de Laurier | 3 |
| Le membership | 4 |
| Histoire de famille | 5-12 |
| Tableau généalogique | 12-13 |
| Activités de la régionale de Québec | 14-16 |
| Voyage en France et journée avec Philippe Dubé et son épouse Catherine | 17-20 |
| Nos lecteurs nous écrivent | 21 |
| En mémoire de Sœur Alice Dubé, Carmen et Francesca Dubé, Yvonne Dubé, Simone Bouchard Dubé, Françoise Dubé et Marc-Aurèle Dubé | 22-23 |
| Prochaines activités de l'ADA | 24 |